

voisins auraient pu anéantir à leur fantaisie. Voilà la raison. Plus que la plupart des membres de cette Chambre, mon honorable ami le ministre du Commerce est en mesure de constater à quel point il est dangereux de créer un débouché commercial que notre concurrent pourrait ensuite anéantir sans le moindre mot d'avis. C'est pour cette raison que nous avons voté contre le pacte de la réciprocité, et c'est la raison pour laquelle nous l'avons annihilé. Si nombre de cultivateurs et d'éleveurs canadiens ont été ruinés, c'est parce que le débouché commercial ainsi créé par eux nous a été enlevé sans un mot d'avertissement.

Mais, monsieur l'Orateur, il y a plus que cela. L'autre soir, le ministre de la Justice a cité un extrait du rapport de la Conférence économique et il a fait observer qu'à Genève l'on avait prétendu que les droits excessifs étaient préjudiciables et que les droits modérés étaient fort à souhaiter. Que constatons-nous? Qu'une des choses sur lesquelles on a appuyé le plus énergiquement c'est que nous devrions avoir des arrangements à long terme de préférence à des conventions de courte durée. Or, le pacte réciprocaire n'était pas un traité du tout. L'une ou l'autre des parties contractantes pouvait le dénoncer sans le moindre préavis.

L'hon. M. RALSTON: Le reproche de manquer de loyalisme n'a-t-il pas été lancé par nos adversaires à ce sujet?

L'hon. M. BENNETT: Je ne vois pas en l'honorable ministre le type de citoyen à qui il conviendrait de faire cette observation. La personne qui a dit que la convention de réciprocité ferait du Canada une dépendance des Etats-Unis est aujourd'hui juge en chef de la cour suprême des Etats-Unis. Il fit cette observation que, advenant l'adoption de cette convention, le Canada deviendrait, au point de vue du commerce, une dépendance des Etats-Unis.

L'hon. M. RALSTON: A cette époque, nos honorables collègues ont prétendu que la réciprocité équivalait à l'annexion et que c'était une politique antipatriotique.

L'hon. M. BENNETT: J'affirme aujourd'hui que cette observation a été faite par l'ancien président des Etats-Unis, par M. Champ Clark et par M. Underwood. Nous avons dit aux électeurs du Canada que si l'on établissait un nouveau courant du commerce pour nos bestiaux, notre blé et nos produits naturels vers les Etats-Unis, ce courant pourrait être anéanti au moindre caprice ou à la fantaisie de quelqu'un, ce qui causerait un tort immense aux Canadiens. Voilà ce que nous avons prétendu, et si cela vous convient mieux, grand bien vous fasse.

[L'hon. M. Bennett.]

L'hon. M. EDWARDS: L'honorable ministre doit songer aux paroles de Blake.

L'hon. M. BENNETT: C'est un fait qu'Edward Blake professait cette manière de voir, et je pense bien que ses capacités intellectuelles et les services qu'il a rendus au parti libéral pourraient être comparés avantageusement à ceux de certains ministres d'aujourd'hui.

Examinons maintenant ce que le ministre des Finances a dit dans son discours lorsque la commission consultative du tarif a été organisée. J'ai ici une copie du décret ministériel n° 530, en date du 7 avril 1926, nommant la commission consultative du tarif et définissant ses attributions. Je constate que l'entretien de cette commission a coûté au pays une somme d'argent assez considérable. Voici la chose. Nous avons d'abord les employés suivants: A. M. Baird, L. H. Byles, K. Byrnes, F. M. Chapman, J. Easton, K. Easton, T. King, F. Lavoie, J. C. Leslie, D. McEvoy, H. B. McKinnon, Théo. Monty, A. Quayle, M. Northcott. Ces gens retirent des émoluments variant de \$4,120 par année à \$4 par jour; parmi ceux qui retirent \$10 par jour se trouve M. F. M. Chapman, qui était l'organisateur politique et l'homme lige du président de cette commission quand ce dernier fut candidat du parti libéral dans Ontario l'automne dernier. Voici la commission organisée. Quels sont ses membres? Elle se compose de M. Moore, président et de deux autres citoyens au sujet desquels on ne peut avoir rien à dire. Qui est ce M. Moore? C'est un candidat libéral battu dans Ontario. Voilà le fait numéro un. Il y a quelques années, dans l'Assemblée qui a précédé celle-ci, j'ai eu l'occasion de parler ici des agissements de Mackenzie et Mann dans chaque législature du pays et de leurs effets sur la vie publique en Canada. Je me contenterai de dire que M. Moore était l'un des principaux instruments dont ils se servaient pour atteindre leurs fins. Allons maintenant un peu plus loin. M. Moore exerce aujourd'hui le patronage dans Ontario et le Gouvernement accepte ses avis. Bien plus, il y a un mois, il a discuté avec ses amis pour peser les chances de succès qu'il aurait dans Ontario aux prochaines élections. Il y a dans cette Chambre des députés avec lesquels il a discuté la chose. Je me demande si un homme aspirant au mandat d'un comté dans lequel se trouvent des industries atteintes par le tarif et dont il attend un appui devrait être le président de la commission du tarif. L'autre jour encore, j'ai lu dans un journal de l'Ontario, qui publiait son portrait à cette occasion, qu'il allait